



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Réforme de la redevance consommation en eau potable pour les usages agricoles.

Question écrite n° 5460

Texte de la question

M. Frédéric Boccaletti attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les effets dévastateurs que va avoir l'application de la réforme de la redevance consommation en eau potable pour les usages agricoles, la nouvelle taxe étant fixée à 0.43 euros/m³. Cette revendication est directement inspirée d'une alerte lancée par le président de la Chambre régionale d'agriculture de Provence-Alpes-Côte d'Azur. En effet, dans cette région, la majorité des agriculteurs bénéficiaient jusqu'alors de contrats dits « agricoles » à tarifs préférentiels (0,0035 euro/m³), puisque l'eau potable qu'ils utilisaient était rendue à la terre, sans autre traitement. La loi de finances pour 2024 a introduit la réforme des redevances des agences de l'eau, qui porte donc le prix de l'eau pour tous les usagers, sans distinction, à un forfait de 0.43 euro/m³. En 2025, sur la base des consommations d'eau de 2024, la majorité des exploitations agricoles devra donc s'acquitter d'un tarif au mètre cube plus de 100 fois supérieur au précédent. Le surcoût du prix de l'eau, résultant de la réforme de la redevance sur la consommation d'eau potable, risque de mettre en péril la pérennité de nombreuses exploitations agricoles, en augmentant de manière significative leurs charges. Compromettant également les perspectives de transmission de ces exploitations, qui sont essentielles pour la continuité de notre agriculture. À titre d'exemple, dans le Var, sur la commune de Tanneron, l'élu représentant la Chambre d'agriculture du Var exprime de vives inquiétudes pour la survie d'une soixantaine d'exploitants. En raison de la configuration géographique de la zone, ces terres agricoles ne peuvent être alimentées en eau brute et n'ont d'autre choix que de se tourner vers des irrigants. L'application de cette réforme de la redevance de l'eau semble ainsi aller totalement à l'encontre des objectifs gouvernementaux de renforcement de la souveraineté alimentaire, notamment en matière de maraîchage et de soutien des agriculteurs. L'engagement en faveur des paysans ne doit pas se limiter aux déclarations faites lors du Salon international de l'agriculture, mais se concrétiser par des mesures effectives pour pallier les effets pervers d'une réforme qui, en l'état, semble négliger la réalité de l'usage agricole de l'eau dans les territoires. Il souhaite donc connaître les mesures qu'elle compte prendre pour que les agriculteurs ne subissent pas de plein fouet, au risque de devoir cesser leur activité, les effets pervers de cette réforme.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Boccaletti](#)

Circonscription : Var (7^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5460

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er avril 2025](#), page 2119